



# 1er Trimestre 2024/2025

## "L'Espace Détente" 3-6 ans



L'Espace Détente, a pour vocation d'accueillir, pendant les temps périscolaires, les enfants scolarisés à Kunheim, en leur proposant des activités physiques, manuelles, culturelles pour favoriser le développement de leur personnalité.

C'est un lieu d'épanouissement pour l'enfant et un carrefour d'échanges avec les adultes.  
Ce service dépend de l'association « Amicale Jules Verne » gérée par des bénévoles.

**Vous pouvez découvrir notre plaquette du 1<sup>er</sup> trimestre, avec toutes les activités proposées.**

Pour bénéficier des activités il faut être membre de l'AJV gestionnaire de « L'Espace Détente », la cotisation est annuelle (année scolaire) et familiale, elle est actuellement de **5 €**.

Tarifs	Tarif par séance	Au trimestre *
Activités du mercredi (12 séances par trimestre)	3 €	36€

\*Les inscriptions se font toujours au trimestre

La rentrée pour les activités élémentaires démarrera le **mercredi 4 septembre 2024**.

### Pour vous inscrire vous devez :

- Remplir la feuille de vœux (jaune) pour les inscriptions aux activités et la transmettre à Valérie avant le 28 Août à 12h00
- Remplir le dossier personnel et le déposer au plus tard lors de l'inscription définitive le jeudi 29 Août  
(disponible à « La Ruche » ou téléchargeable sur le site internet de la mairie : [kunheim.fr](http://kunheim.fr))
- Vous recevrez une confirmation pour l'inscription définitive qui vous indiquera les activités retenues par mail

**Ramener votre dossier dûment rempli auprès de Valérie SCHMITZ-DANNER dans les locaux de La Ruche :**  
(bâtiment AEK, 20, rue Albert Schweitzer)

Possibilité de déposer le dossier dans la boîte aux lettres de « La Ruche » ou d'envoyer le dossier par mail

Du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 19 juillet 2024

Du 26 août 2024 jusqu'au 28 août 2024

**Dans tous les cas pour une inscription définitive rendez-vous :**

**JEUDI 29 AOÛT 2024 de 17h30 à 19h00**

**Le règlement des activités se fera auprès d'Anaïs OCHEM trésorière de l'association.**

(Hall d'entrée du bâtiment de l'Accueil Enfance de Kunheim (AEK))

Nous vous demandons de ramener le règlement par chèque ou espèces

L'inscription aux activités sera effective uniquement après le règlement.

Si vous n'êtes pas disponible. Merci de vous faire représenter par une autre personne (parents, amis, voisins,...)

ou contacter Valérie SCHMITZ-DANNER la coordinatrice de l'Espace Détente au 03.89.78.89.08 ou par mail [vd@kunheim.fr](mailto:vd@kunheim.fr)

**Plus aucune inscription ne sera acceptée après le mercredi.**

**Si vous n'avez pas réglé le montant des activités Espace Détente de vos enfants le jour des inscriptions, ceux-ci ne pourront pas y participer.**



## ACTIVITES « ESPACE DETENTE » 3 – 6 ans

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2024/2025 (du 4 Septembre au 18 Décembre 2024)

Les inscriptions se font toujours au trimestre

### Ecole maternelle

MERCREDI

10h30 à 12h00

### La boîte à jeux

Sarah CAYRE & Clothilde WACQUANT te proposeront différents jeux collectifs afin de développer la motricité des enfants.



Objectifs « Collaborer, coopérer, s'opposer »

Et surtout jouer tous ensemble !

3 € la séance soit 36 € le trimestre

### LE MERCREDI

Soit 12 séances d'activités et deux sorties « Plan mercredi » programmées pour ce trimestre :

Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024
04/09/2024	02/10/2024	06/11/2024	04/12/2024
11/09/2024	09/10/2024	13/11/2024	11/12/2024
18/09/2024	16/10/2024	20/11/2024	19/12/2024
25/09/2024		27/11/2024	

- Mercredi 16 Octobre 2024 : sortie culturelle
- Mercredi 11 Décembre 2024 : Une sortie de Noël

La sortie se déroulera sur une journée entière. **Il n'y aura donc pas d'activités ce jour-là.**

Les sorties sont organisées en collaboration avec le service périscolaire communal « La Ruche » de Kunheim.



# Ecole maternelle 1er Trimestre 2024/2025

Du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024

## Fiche de vœux d'activités à l'Espace Détente



Le document dûment rempli est à remettre **au plus tard le 28/08/2024**  
(pour les parents désirant que leurs enfants débutent **les activités le 2/09/2024**).

auprès de Valérie SCHMITZ-DANNER, 20 rue Albert Schweitzer 68320 KUNHEIM son bureau est dans  
le bâtiment AEK de « La Ruche ».

Pour tout renseignement 03.89.79.89.08 ou par mail au [vd@kunheim.fr](mailto:vd@kunheim.fr)

Pour cette première inscription de l'année scolaire, obligation de rendre le dossier  
d'inscription de l'ALSH « Espace Détente » complet (disponible à « La Ruche » ou téléchargeable sur le site internet  
de la mairie : [kunheim.fr](http://kunheim.fr)).

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date et il faudra attendre le trimestre suivant  
qui démarrera le **6/01/ 2025**.

Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

Nom du représentant légal : .....

**Le choix de l'activité se fera dans la limite des places disponibles.**

Activité	Mercredi
	<b>DE 10H30 à 12H00</b>
Choix	<input type="checkbox"/> Boîte à jeux <b>1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année maternelle</b>

**Rappel** : une fiche par enfant – inscription pour le trimestre, un seul choix.



## DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIALE

ACTIVITES « Espace Détente »

Année 2024/2025

### PARENTS

Mère  Père  Tuteur

Nom : ..... Prénom : .....

Situation familiale : Marié(e)  Veuf (Ve)  Personne seule  Divorcé(e)  Concubinage

Adresse : .....

Code postal et commune : .....

Date de naissance : .....

Profession : .....

Employeur : .....



domicile : ..... bureau : ..... portable : .....

**Email :**

Régime d'appartenance : Cocher la case correspondante

Régime général ou Mutualité Sociale Agricole  autres régimes – Précisez : .....

Mère  Père  Tuteur

Nom : ..... Prénom : .....

Situation familiale : Marié(e)  Veuf (Ve)  Personne seule  Divorcé(e)  Concubinage

Adresse : .....

Code postal et commune : .....

Date de naissance : .....

Profession : .....

Employeur : .....



domicile : ..... bureau : ..... portable : .....

**Email :**

Régime d'appartenance : Cocher la case correspondante

Régime général ou Mutualité Sociale Agricole  autres régimes – Précisez : .....

**En cas de divorce ou séparation garde juridique de l'enfant confiée :**

(Cocher la case correspondante)

aux deux parents  \*à la mère  \*au père

autres : .....

(\*fournir obligatoirement une attestation ou une copie du jugement)

# ENFANT

(Uniquement les enfants inscrits aux activités « Espace Détente »)

## 1<sup>er</sup> enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Date de naissance : ..... Lieu et code postal de naissance : .....

Classe : .....

Autorisez-vous votre enfant à quitter seul(e) l'activité : <i>(barrez la mention inutile)</i>	OUI	NON
--	-----	-----

## 2<sup>ème</sup> enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Date de naissance : ..... Lieu et code postal de naissance : .....

Classe : .....

Autorisez-vous votre enfant à quitter seul(e) l'activité : <i>(barrez la mention inutile)</i>	OUI	NON
--	-----	-----

## Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou à prévenir en cas d'accident :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Lien de parenté ou autre : .....



domicile : ..... bureau : ..... portable : .....

## Autorisation des parents ou de la personne qui confie l'enfant

### • **Assurances :**

Mon/mes enfant(s) est-il couvert par une Assurance Responsabilité Civile.  Oui  Non  
*(Joindre une copie de l'attestation en cours de validité)*

• déclare autoriser mon/mes enfant(s) à **fréquenter** « l'Espace Détente » et à participer aux activités toute l'année.  Oui  Non

• autorise la responsable de la structure d'accueil à faire **donner tous soins urgents** constatés par le médecin.  Oui  Non

• certifie que les vaccinations de mon/mes enfant(s) sont à jour  Oui  Non  
*(Joindre une fiche sanitaire complète par enfant)*

• reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à y souscrire  Oui  Non

• accepte que mon/mes enfant(s) soit pris en photo lors de manifestations particulières et que les photos soient éventuellement affichées ou diffusées sur internet et ailleurs.  Oui  Non

Signature du représentant légal (obligatoire)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON



1 - ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON  FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Table with 5 columns: VACCINS OBLIGATOIRES, oui, non, DATES DES DERNIERS RAPPELS, VACCINS RECOMMANDÉS, DATES. Rows include Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite, Ou DT polio, Ou Tétracoq, Hépatite B, Rubéole Oreillons Rougeole, Coqueluche, BCG, Méningocoque C, Haemophilus influenza de type b.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui  non

Si il y a un Projet d'Accueil Individualisé = PAI , le joindre à la fiche sanitaire

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Table with 5 columns: RUBÉOLE, VARICELLE, ANGINE, RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ, SCARLATINE. Rows include COQUELUCHE, OTITE, ROUGEOLE, OREILLONS.

ALLERGIES : ASTHME oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non  ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

**LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM / PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : ..... Portable : .....

Père : domicile : ..... Portable : .....

NOM DU MÉDECIN TRAITANT .....

ADRESSE DU MÉDECIN TRAITANT .....

 DU MÉDECIN TRAITANT .....

*Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Date :

Signature :



**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....



## Autorisation d'utilisation de l'image de vos enfants

*La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités scolaires et extra scolaires. Si vous préférez ne pas remplir cet imprimé, aucune prise de vue de votre enfant ne sera effectuée, ce dernier n'apparaîtra sur aucun support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.).*

Je soussigné (nom, prénom) .....

\*Père de

Je soussignée (nom, prénom) .....

\*Mère de :

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....

\*Représentant légal de :

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

scolarisé(e)s à Kunheim.

déclare autoriser l'Association Amicale Jules Verne à :

**1) photographier et/ou filmer mon(mes) enfant(s) dans le cadre des activités « Espace Détente » pour l'année scolaire 2024/2025**

2) reproduire et diffuser en partie ou en totalité ces images sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, site internet, etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

**Il est entendu que l'Association Amicale Jules Verne s'engage sur les points suivants :**

- Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé.
- La légende ne pourra porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.
- En aucun cas, l'association ne cédera les images à des tiers.
- Quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, il n'y aura aucune rémunération par l'Association Amicale Jules Verne pour l'utilisation des images.

Fait, à ..... le .....

**Signatures obligatoires des deux parents** titulaires de l'autorité parentale **ou** du tuteur légal, précédée (s) de la mention « lu et approuvé »:

\*Le père

\* La mère

\*Le tuteur légal



# Règlement Intérieur des activités « Espace Détente » Association Amicale Jules Verne (AJV)

## I – GESTIONNAIRE

Association Amicale Jules Verne (AJV)  
Mairie de Kunheim  
56 rue principale  
68320 KUNHEIM  
Tél : 03.89.78.89.08  
Mail : [ajvkunheim@gmail.com](mailto:ajvkunheim@gmail.com)

Présidente : Mme EHRHARDT Véréna

L'établissement a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la MAE.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les enfants âgés de 3 à 12 ans sont accueillis au sein des activités « Espace Détente » de Kunheim.

## II– PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES

### 1) La structure :

Les activités « Espace Détente » sont assurées dans les locaux mis à disposition de et par la commune de Kunheim.

Les activités sont financées par les parents d'élèves qui y inscrivent leurs enfants et par la commune de Kunheim, et sont avant tout un espace de loisirs et de détente où sont privilégiées les activités ludiques, de découverte artistique, sportives, de création... en accord avec le PEDT signé par la mairie en 2020 et qui inclut une continuité pédagogique avec les projets éducatifs des deux écoles de la commune ainsi que le périscolaire « La Ruche ».

### 2) Périodes et horaires d'ouverture :

Il fonctionne les lundis, mardis, mercredis & jeudis uniquement pendant la période scolaire.

- Accueil du soir les lundis, mardis et jeudis :
  - \* Élémentaire de 16h05 à 17h30
- Mercredi le matin :
  - \* Maternelle de 10h30 à 12h00
  - \* Élémentaire de 9h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h00

### III– LES FORMALITES ADMINISTRATIVES D’INSCRIPTION

#### 1) Les conditions d’admissions

Les enfants devront être scolarisés aux écoles de Kunheim, pour les activités du lundi, mardi et jeudi. Quant aux activités du mercredi, elles seront ouvertes à tous les enfants qui souhaitent s’inscrire, dans la limite des places disponibles.

#### 2) Le dossier d’inscription

Avant de s’inscrire aux activités même, il faudra s’inscrire à l’association.

Un dossier d’inscription à l’association (inscription à l’année)

sera remis en fin d’année scolaire pour l’année suivante avec toutes les modalités à suivre.

Il sera composé de :

- La fiche d’inscription familiale
- La fiche sanitaire de liaison
- Le règlement intérieur de l’Espace Détente signé par les parents
- L’attestation d’assurance scolaire & périscolaire
- Le projet éducatif

L’inscription aux activités. (Inscription au trimestre)

Le dossier sera composé de

- La grille de l’activité proposée pour le trimestre
- La feuille des vœux par enfant :
  - Couleur rose pour l’école élémentaire
  - Couleur jaune pour l’école maternelle

#### 3) Avertissement

- \* L’enfant ne sera accueilli au sein de notre structure, que si le dossier d’inscription est complet.
- \* **Les activités ne seront attribuées qu’aux enfants qui auront validé leur inscription à l’association**

### IV– LES MODALITES D’INSCRIPTION :

La première inscription de l’année scolaire:

- **L’inscription aux activités se fait auprès de Valérie SCHMITZ-DANNER à la mi-juin et la dernière semaine des vacances d’été dans les locaux de « La Ruche ».**

L’enfant remettra à ce moment-là également sa feuille de vœux pour les inscriptions aux activités du 1<sup>er</sup> trimestre.

Un jour et le créneau horaire pour l'inscription définitive aux activités sera alors communiqué (par mail 5 jours avant le jour des inscriptions).

Le dossier complet doit être remis et la carte de membre à l'association réglée le jour des inscriptions définitives.

- Lors d'un dépouillement des feuilles de vœux, les membres du bureau de l'AJV procèdent à l'attribution des activités de manière **aléatoire** par tirage au sort (la date du dépouillement vous sera communiquée lors de la remise du dossier).

Chaque enfant se voit attribué d'abord une activité, puis quand chacun est servi une deuxième activité est réservée à ceux qui en ont fait la demande et ainsi de suite... (jusqu'à 3 possibles)

Si lors du dépouillement le créneau de l'activité choisie en n°1 est complet, l'enfant sera inscrit sur la seconde activité. Le choix de l'activité se fera dans la limite des places disponibles.

L'activité « Accompagnement à la scolarité » proposée les lundis et les jeudis ne pourra être choisie qu'une seule fois par semaine sauf si des places sont disponibles.

La priorité aux activités sera donnée aux enfants qui n'ont jamais eu d'activité ce jour-là (le dernier trimestre de l'année scolaire précédente ou les trimestres de l'année scolaire en cours).

La date de démarrage des activités sera dument communiquée lors des inscriptions.

- Le jour de l'inscription finale (à la date qui avait été communiquée lors du dépôt des dossiers) **l'inscription à une ou plusieurs activités sera définitive.** En fonction des places disponibles il y aura possibilité d'inscrire l'enfant à une activité supplémentaire.

### **L'inscription du deuxième et troisième trimestre**

- A la fin de chaque trimestre les parents recevront les nouvelles grilles d'activités et une feuille de vœux par enfant.  
Ces documents pourront être distribués dans les classes ou par informatique.

Les dossiers d'inscriptions devront être envoyés par mail à l'adresse suivante [vd@kunheim.fr](mailto:vd@kunheim.fr)

- L'attribution des activités se fera comme au premier trimestre
- Les inscriptions se feront comme au 1er trimestre suite au dépouillement une date, un lieu et une heure d'inscription définitive seront communiqués aux parents par mail.

Les enfants sont accueillis sans aucune discrimination.

## **Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque l'accueil d'un enfant, notamment en raison d'un trouble de santé (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).

Lorsqu'il s'agit d'un PAI médical, ces modalités d'accueil résident dans l'élaboration d'un protocole d'intervention d'urgence précis, indiquant à l'équipe d'animation la procédure à suivre.

Pour toutes les pathologies nécessitant un protocole spécifique (diabète, épilepsie, asthme,), les parents doivent en informer directement la directrice de l'accueil de loisirs.

Lors des activités, les parents doivent s'assurer d'apporter à chaque fois, la trousse et les médicaments inhérents au PAI.

**Aucun médicament ne sera administré par l'équipe sans PAI.**

## **V- TARIF**

La carte de membre familiale pour l'année scolaire : **5 Euros**.

Le tarif est ajusté en fonction des différentes activités proposées et du nombre de séance par trimestre.

*Les inscriptions se font toujours au trimestre.*

A partir de 2 activités par enfant 1 séance offerte (hors mercredi).

Un supplément pourra être demandé pour certaines activités encadrées par un intervenant extérieur.

Le règlement devra être signé pour le début des activités pour que l'enfant puisse participer aux activités.

## **VI- LE DEROULEMENT QUOTIDIEN**

\* **Les jours d'école (lundi, mardi et jeudi) pour les enfants de l'école élémentaire :**

**Dès la sortie des cours, les enfants inscrits à une activité sont sous la responsabilité de l'animateur "Espace Détente" même si les activités proprement dites ne commencent qu'à 16h25.**

➤ A 16h05 :

- \* les enfants se rangent devant l'animateur de son activité sous le préau de l'école Jules Verne (EJV)
- \* Les animateurs font l'appel à 16h10
  - Un temps est laissé à l'enfant pour prendre son goûter (fournit par les parents)
  - Le groupe se rend sur leur le lieu d'activité en rang
  - Les activités commencent à 16h25

- A 17h30 :
  - \* Les enfants de l'EJV repartent selon les instructions des parents (feuille d'inscription) : soit seul, soit avec une personne désignée ou le personnel de "La Ruche"
  - \* La responsabilité de l'intervenant cesse à partir du moment où l'enfant quitte l'école. **Attention**, les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à rentrer non accompagnés d'un adulte.
  - \* Pour la sécurité des enfants placés sous la responsabilité de l'AJV il serait préférable que toutes les familles remplissent un dossier d'inscription à « La Ruche » pour que l'enfant soit pris en charge en cas d'impossibilité de le chercher à l'heure.

\* **Le mercredi (hors vacances scolaire) :**

Pour les enfants scolarisés du CP au CM2 :

- A 9h00 et à 10h30
  - \* Les enfants se rendent sur le lieu de l'activité ou l'animateur l'attend
  - \* Les activités commencent à 9h05
  
- A 10h30 et à 12h00
  - \* Les enfants scolarisés du CP au CM2 repartent selon les instructions des parents (feuille d'inscription) : soit seul, soit avec une personne désignée ou le personnel de "La Ruche" à 12h00 uniquement
  - \* La responsabilité de l'intervenant cesse à partir du moment où l'enfant quitte l'activité.
  - \* Un enfant d'âge élémentaire peut quitter seul l'activité, sous réserve de l'autorisation expresse des titulaires de l'autorité parentale mentionnés sur la fiche de renseignements au moment de l'inscription.

Pour les enfants scolarisés de petite à grande section maternelle :

- A 10h30
  - \* Les enfants sont déposés devant la salle des sports de Kunheim et pris en charge par l'animateur de son activité.
  - \* Le groupe se rend sur leur lieu d'activité en rang
  - \* Les activités commencent à 10h05
  
- A 12h00
  - \* Les responsables légaux, ou les personnes expressément désignées par eux, peuvent venir chercher leur enfant (assistante maternelle, service périscolaire).
  - \* Un enfant d'âge maternelle ne peut être autorisé à quitter seul la structure de loisirs

La présence aux activités est obligatoire. Toute absence doit être excusée par écrit (mail) auprès de la directrice si possible avant l'activité. Téléphoner à Valérie SCHMITZ-DANNER au 03.89.78.89.08 ou [vd@kunheim.fr](mailto:vd@kunheim.fr)

**L'absence d'un animateur sera signalée par écrit ou par téléphone dès qu'elle sera connue.**

L'activité sera suspendue dans le cas où il y aurait moins de 4 enfants présents ou moins de 50% de l'effectif du groupe.

Pour les activités du lundi, mardi et jeudi il est possible de :

- 1- Chercher votre enfant à 16h05
- 2- Inscrire votre enfant au service périscolaire « La Ruche » qui propose des activités sur ce même créneau.

\* **Les sorties du Mercredi :**

Une sortie de vacances le mercredi est définie en partenariat avec le service périscolaire communal « La Ruche » de Kunheim.

Lorsque des sorties sont prévues le mercredi toute la journée, les Parents en sont informés lors de l'inscription chaque trimestre. Les activités du mercredi matin seront à ce moment là annulées.

## **VII- LE PERSONNEL**

L'équipe est composée d'une directrice (Brevet d'Aptitude à la Formation de Direction), d'une adjointe (Brevet d'Etat de l'Animation et de l'Education Populaire), de plusieurs animateurs (trices) B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur) ou d'un diplôme équivalent), d'intervenants extérieurs ainsi que de bénévoles non diplômés.

Chaque jour l'équipe est composée d'au moins la moitié de personnel diplômé.

La directrice ou son adjointe est toujours disponible.

## **VIII- VIE COLLECTIVE**

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment dans son ensemble et ses alentours.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective des activités (agressivité, violence, irrespect, malpropreté, troubles psychologiques, impulsivité etc...), les parents en seront avertis par la directrice des activités et une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée (sans remboursement des jours non effectués).

## **IX– MALADIES – ACCIDENTS – URGENCES**

Les enfants malades et fiévreux ne sont pas admis aux activités.

En cas de maladie survenue lors de l'activité, la directrice avise les parents, et ils décident ensemble soit d'appeler le médecin traitant, soit le médecin le plus proche de la structure (les frais restent à la charge de la famille).

**Par conséquent, il est important de signaler tout changement de coordonnées téléphoniques.**

En cas d'urgence ou d'accident grave, l'équipe d'animation fait appel au service d'urgence (pompiers, SAMU). Les parents, seront prévenus dans les 48 heures.

## **X– LE DEPART DE L'ENFANT**

L'enfant quitte l'activité avec les personnes nommées, les plus grands peuvent, autorisés par les parents, quitter l'activité pour rentrer chez eux (il est obligatoire de fournir l'autorisation parentale).

En cas de retard d'un parent ou d'une personne autorisée, la directrice se réserve le droit d'accompagner l'enfant à « La Ruche » et l'heure entamée sera facturée aux parents.

Le règlement intérieur est distribué et doit être signé par tous les animateurs ainsi que les parents des enfants inscrits à l'Espace Détente.

**Fait à KUNHEIM, le 18/06/2024**

**Valérie SCHMITZ-DANNER,  
Responsable des activités « Espace Détente »**

**Véréna EHRHARDT,  
Présidente de l'Association Amicale Jules Verne de KUNHEIM**

Date et signature  
Précédée de la mention  
« Lu et approuvée » :